
VILLE DE MARLES-LES-MINES

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du lundi 11 avril 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le lundi 11 avril 2016 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur COFFRE Marcel, Maire, en suite de convocation en date du 05 avril 2016, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie. Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents à l'appel : MM. COFFRE Marcel, POHIER Jean-Marie, Mme STANISLAWSKI – LAISNE Nathalie, MM. GOZET Patrick, EDOUARD Eric, Mme ROUSSEL-FIEVET Ghislaine, MM. LEKKI Christian, LIBESSART Salvador, PONCHANT Yvon, SZCZEPANIAK Henri, BOBEK Bernard, Mme LOUCHART-LUGEZ Christiane, MM. LAISNE Philippe, DANDRE Francis, Mmes DUQUESNOY Annie, COLLETTE-COLON Nadine, MM. HOBERG Pascal, COLASSE Jérôme, Mmes DESFONTAINES-NAGORNIEWICZ Angélique, COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, VANHOOLAND-BONNET Dorine.

Etaient absents représentés : Mmes QUENTIN – DEROSE Sylviane (Pouvoir donné à Mme ROUSSEL-FIEVET Ghislaine), DELPLACE – KOLODZIESKI Irène (Pouvoir donné à Mme STANISLAWSKI – LAISNE Nathalie), ROBILLIART Noël (Pouvoir donné à LIBESSARTT Salvador), Mmes LENTWOJT Suzanne (Pouvoir donné à M. COFFRE Marcel), BODLET Sylviane (Pouvoir donné à M LAISNE Philippe), Mme GOSSELIN Anne (Pouvoir donné à M. POHIER Jean-Marie), TOURSEL Christophe (Pouvoir donné à Mme VANHOOLAND – BONNET Dorine).

Etait absente non représentée : Mme NOWICKI – PERZYK Sylvie.

- Soit 21 présents, 8 absents excusés dont 7 procurations, soit 28 votants.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame DESFONTAINES – NAGORNIEWICZ Angélique est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 08 février 2016 est adopté sans observation.

En application de l'article 2 du règlement intérieur du conseil municipal, il est décidé à l'unanimité d'inscrire les questions : 17 « Délégations en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales » et 18. « Modification du tableau des effectifs » à l'ordre du jour de la séance de délibérations.

L'ordre du jour appelait l'examen des affaires suivantes :

Affaires présentées par Monsieur le Maire

1. Comptes de gestion 2015 – Budgets Parc d'Entreprises Sainte-Barbe et Ville

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les différents comptes de gestion 2015 présentés par le Receveur Municipal, pour les budgets, Budget annexe « Parc d'Entreprises Sainte-Barbe » et Budget Ville.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Monsieur BRU Thierry et aux services de la Trésorerie de Bruay-la-Buissière pour le travail réalisé avec les services administratifs de la Ville et les conseils prodigués pour la bonne gestion de la Commune.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

2. Comptes Administratifs 2015 – Budgets Parc d'Entreprises Sainte-Barbe et Ville

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente à l'assemblée les Comptes Administratifs 2015 qui retracent toutes les dépenses et recettes de l'exercice clos.

Sous la Présidence de Jean-Marie POHIER, plus ancien Conseiller Municipal présent, les Comptes Administratifs 2015 proposés par Monsieur le Maire, pour les budgets, Budget annexe « Parc d'Entreprises Sainte-Barbe » et Budget Ville sont approuvés.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

A son retour, Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal pour la confiance témoignée à l'occasion de ce vote et y associe les services administratifs de la Ville pour le travail réalisé.

3. Affectation des Résultats – Budgets Parc d'Entreprises Sainte-Barbe et Ville

L'affectation des résultats des budgets Parc d'Entreprises Sainte-Barbe et Ville présentée, est votée.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

4. Vote des taux communaux 2016

Comme indiqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 08 février 2016, Monsieur le Président propose à l'assemblée, le retour aux taux d'imposition 2013 applicables à chacune des taxes directes locales, soit :

2016	TAUX
Taxe d'habitation	18,76 %
Foncier Propriétés bâties	29,03 %
Foncier Propriétés non bâties	92,98 %

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

5. Budgets Primitifs 2016 : Ville et Parc d'Entreprises Sainte-Barbe.

Lecture est faite de l'ensemble des Budgets Primitifs 2016.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

6. Dotation Solidarité Urbaine 2015 – Rapport d'utilisation

La Dotation de Solidarité Urbaine 2015 d'un montant de 1 314 395,00 € a été répartie de la manière suivante :

	DSU 2015
	1 314 395,00 €
Locaux associatifs "Maison pour Tous"	299 019,51 €
Cyber Centre	461,52 €
Accueil de loisirs, actions éducatives	417 220,56 €
Emplois aidés	150 853,60 €
Enseignement	446 839,81 €

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

7. Projet de schéma de mutualisation des services d'ARTOIS COMM.

Conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, modifié par la loi du 16 décembre 2010, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2014, ARTOISCOMM. a réalisé son projet de schéma de mutualisation des services. Ce rapport est transmis à chacune des communes de l'agglomération pour avis.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

8. Admission en non-valeur

La société « Pompes Funèbres Foulon » a été placée en liquidation judiciaire le 1^{er} avril 2014, et le Tribunal de commerce d'Arras a prononcé, le 19 septembre 2015, la clôture pour insuffisance d'actifs.

L'instruction budgétaire et comptable M14 a introduit au 1^{er} janvier 2012 un nouveau compte 6542, destiné à suivre les créances éteintes. La délibération du conseil municipal est nécessaire pour valider la prise en compte de ces conséquences et permettre l'émission d'un mandat au compte 6542 pour le total de la dette soit 140,00 €. Cette dépense sera ensuite émarginée par les titres non soldés de la société.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

9. Convention A.V.I.E.E.

L'association d'insertion AVIEE intervient pour l'entretien de certaines parcelles communales :

- Formation aux emplois verts de personnes exclues du monde en travail
- Travaux de débroussaillage, nettoyage de bassins, etc...

Il y a lieu de renouveler la convention d'intervention pour 2016. L'Association A.V.I.E.E. sollicite pour 2016 un concours financier de la commune d'un montant de 14 000 € pour poursuivre l'action entreprise dans la commune.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

10. Modification du tableau des effectifs.

Pour la bonne marche des services, il y a lieu de créer un poste de rédacteur, à temps complet à compter du 01 juillet 2016.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

11. Dotation de soutien à l'investissement public local, dossier « Démolition du Cinéma Gambetta et connexion à la Maison Pour Tous »

Par circulaire du 15 janvier 2016, relayée le 17 février 2016 par Madame la Préfète du Pas-de-Calais, le Premier Ministre a précisé les modalités de mise en œuvre de la dotation de soutien à l'investissement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre créée par la Loi de Finances 2016. Cette dotation vient en complément de l'abondement de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) voté par cette même loi de finances.

Cette dotation est destinée à accompagner les projets d'investissement dont le démarrage des travaux est prévu avant le 31 décembre 2016.

Le projet de démolition de l'ensemble immobilier Gambetta, de connexion à la Maison Pour Tous, favorisant sa mise en accessibilité, est une opération devant être menée à court terme.

C'est pourquoi, il y a lieu de solliciter auprès de l'Etat une subvention de 151.663,00€, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local 2016.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

12. Dotation de soutien à l'investissement public local, dossier « Mise en accessibilité des établissements et installations de la Ville de Marles-les-Mines »

Comme indiqué précédemment, cette dotation est destinée à accompagner les projets d'investissement dont le démarrage des travaux est prévu avant le 31 décembre 2016.

La démarche de la commune de Marles-les-Mines a visé à établir progressivement un scénario de la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements et installations dont elle est propriétaire et d'en programmer la réalisation.

Cette programmation des différentes actions de mise en accessibilité a été réalisée sur 2 périodes de 3 ans, compte-tenu du volume financier à mobiliser (322.800,00 € HT), du nombre de bâtiments (2 IOP, 18 ERP de 5^{ème} catégorie, 6 ERP de 4^{ème} catégorie, 1 ERP de 3^{ème}

catégorie) et des degrés de conformité constatés et des niveaux d'urgence à réaliser les aménagements.

C'est pourquoi, il y a lieu de solliciter auprès de l'Etat une subvention de 306.800,00 €, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local 2016.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

13. Concours Communal des Maisons Fleuries Année 2016 – Détermination des primes

Dans le cadre de l'organisation du concours communal des maisons fleuries 2016, il y a lieu de déterminer les primes allouées aux lauréats des 5 catégories mises en place. Il est proposé de reprendre les mêmes conditions qu'en 2015, à savoir :

- pour chacune des 5 catégories : 1er prix 48 €, 2ème prix 42 €, 3ème prix 40 €, 4ème prix 39 €, 5ème prix 37 €, 6ème au 11ème prix 36 €, à partir du 12ème prix 34 € ;
- un candidat ayant été classé premier 3 fois consécutives, dans la même catégorie, sera déclaré "hors concours", mais recevra la même prime que celle accordée au 1er ;
- de remettre au 1er de l'ensemble des catégories, un trophée.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

14. Subvention locale exceptionnelle : Association « Solidarité Marlésienne »

Dans le cadre du spectacle de Noël 2016 organisé par l'association de solidarité marlésienne, une subvention exceptionnelle de 1700,00 € est sollicitée.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

15. Subvention locale exceptionnelle : Association «La Plume marlésienne»

Dans le cadre du concours de « javelot-tir sur cible » organisé par l'association « La Plume marlésienne », le 3 décembre 2016, celle-ci sollicite une subvention exceptionnelle de 300,00€.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

16. Subvention locale : Association «FPH»

L'association intercommunale de gestion du fonds de participation des habitants du territoire ouest (Calonne-Ricouart, Marles-les-Mines, Divion), sollicite une subvention de 6.330,34 € au titre de l'année 2016.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.



La Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Angélique DESFONTAINES - NAGORNIEWICZ